



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.

Section DGI Air France

Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39

Email : airfrance@snmsac.com

SiteWEB : <http://www.snmsac.org>



Roissy, le 20 juin 2011

Négociez !

Le grand silence de la Direction doit il être pris pour du mépris ?

Ce manque de considération, face à un mouvement de grève débuté la semaine dernière qui engendre pourtant de nombreux retards et annulations de vols sur toutes les flottes, est édifiant sur le peu d'intérêt que nos Directeurs portent à leurs salariés.

Plus grave est de constater toutes les irrégularités dans la chaîne de la maintenance en ligne avec l'aval de certains PNT :

- Plusieurs départs d'avions **sans signature de l'APRS**,
- Des interventions techniques effectuées par certains cadres **sans aucun respect des consignes réglementaires pouvant remettre en cause la sécurité des vols**.

Tout au long du WE, le mouvement s'est renforcé sur les escales de province et dans les centres de maintenance d'Orly, de Roissy et de Toulouse.

Cela fait suite à une semaine de mobilisation où les techniciens ateliers, hangars et piste ont fortement défendu les revendications déposées.

En retour de nos dernières AG dans de nombreux secteurs de la DGI, nous précisons nos demandes :

- Attribution de 32 points « Air France » pour les mécaniciens Moteurs, Cabine, Structure, Révision Equipements et Avion (pour les mécaniciens avion, cette demande concerne également la revalorisation de la licence B).
- Attribution des 12 points « Air France » du B4/N3 aux contrôleurs Avion.
- Attribution de 20 points « Air France » pour les managers avion au titre de l'éligibilité à l'APRS B.
- Paiement de la licence B aux personnes détentrices d'une licence B dite « passive » par la Direction, cette revendication concerne notamment les métiers de **préparateurs avion, préparateurs dossiers saisie Sigma, engineering et query**.
- Harmonisation des filières Maintenance et Entretien Aéronautique par la création de la filière unique.

Ce conflit catégoriel a été lancé à la demande du personnel concerné.

Sans nier que bien d'autres problématiques salariales existent, nous ne transformerons pas cette grève en action généraliste pour les salaires (pour rappel, l'UNSA Aérien AF a refusé de signer l'accord salarial 2011).

Le SNMSAC-UNSA DGI